

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 9 septembre 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue à huis clos, le 9 septembre 2020 à 19 h 00, par visioconférence.

Sont présents par visioconférence :

Monsieur	Gilles Bastien	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Madame	Ariane Matteau	Conseillère
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Est absent : Monsieur Pascal Saumure Conseiller

Chacune des personnes présentes s'est identifiée individuellement. Tous, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE E/T RAPPORT DU MAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance est ouverte à 19 h 55.

Séance ordinaire du 9 septembre 2020 – Séance à huis clos

M.B. 2020-09-09-195

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 septembre 2020;

Considérant le décret 689-2020 et l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, la municipalité doit permettre la présence du public lors des séances du conseil;

Considérant que le décret 689-2020, prévoit les mesures sanitaires à respecter, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes;

Considérant que tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, soit par visioconférence ou par téléphone;

Considérant que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant la superficie de la salle municipale de Bouchette;

Considérant que cette superficie ne permet pas la participation de plusieurs citoyens;

Considérant qu'advenant que le conseil décidait de tenir la séance à la salle municipale et que si la municipalité était dans l'obligation de refuser une partie du public, elle se devrait de recourir à la publication d'un enregistrement audio de la séance et la municipalité ne possède pas le matériel nécessaire présentement;

Considérant que la superficie de la salle municipale, les obligations à respecter et les équipements que possède la municipalité, font en sorte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ou par téléphone;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale puissent y participer par visioconférence ou par téléphone.

Adoptée à l'unanimité

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2020-09-09-196

Sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance – Séance à huis clos
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020
- 0-4 Rapport d'activités du maire pour les mois de juillet et août 2020

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2020
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 août 2020
- 100-7 Résultats de l'appel de candidatures – Adjoint aux ressources
- 100-8 Commission municipale du Québec – Décision CMQ-67374
- 100-9 Calendrier des séances ordinaires de conseil

100-10 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) –
Reddition de comptes 2019

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport du directeur des travaux publics
300-2 Comité de voirie - Résumé et recommandations
300-3 Rallye Perce-Neige 2021 – Autorisation et collaboration

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
400-3 Écocentre et site des lagunes
400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
A-Collectes de septembre à décembre 2020

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
A- Dérogation mineure – 2020-01 – 134 chemin Lafrenière
B- Dérogation mineure – 2020-02 – 105 montée Gorman
600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'août 2020
600-3 Fonds régions ruralité (FRR) 2020-2021
600-4 Aménagements paysagers – Jardinières – Année 2021

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
------	----------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
------	--------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020

M.B. 2020-09-09-197

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Rapport d'activités du maire pour les mois de juillet et août 2020

Note au procès-verbal

Le maire, Gilles Bastien, mentionne qu'il fera parvenir son rapport d'activités pour les mois de juillet et août 2020 plus tard.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
-----	-------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

Le suivi des procès-verbaux en date du 31 août 2020 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2020-09-09-198

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} août 2020 au 31 août 2020, pour un montant total de 11 535.22 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie

Note au procès-verbal

Le suivi budgétaire du projet de voirie en date du 31 août 2020 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

M.B. 2020-09-09-199

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des virements de crédits au 31 août 2020, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire- trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2020

M.B. 2020-09-09-200

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2020 pour un montant total de 119 327.69 \$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 août 2020

M.B. 2020-09-09-201

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 août 2020 pour un montant de 91 583.95 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Résultats de l'appel de candidatures – Adjoint aux ressources

Une rencontre se tiendra la semaine prochaine à ce sujet.

100-8 Commission municipale du Québec – Décision CMQ-67374

Note au procès-verbal

Une décision a été rendue par la Commission municipale du Québec et ce, concernant le conseiller Pascal Saumure. Ce dernier a été suspendu pour une durée de 60 jours consécutifs à compter du 9 septembre 2020 en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

100-9 Calendrier des séances ordinaires de conseil

Aucune modification au calendrier déjà adopté.

100-10 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – Reddition de comptes 2019

M.B. 2020-09-09-202

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 293 889\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée du sommaire des dépenses visant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées, sommaire préparé par la directrice générale;

Attendu que la reddition des comptes est maintenant incluse dans le rapport financier de la municipalité;

Pour ces motifs, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Bouchette atteste de la véracité des frais encourus pour un montant total de 553 875 \$, visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Notes au procès-verbal

Le directeur du service incendie Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois d'août 2020.

Les membres du conseil désirent féliciter les pompiers volontaires de la brigade incendie de Bouchette qui ont participé à l'activité régionale, soit le lave-auto des pompiers, au profit de la Fibrose Kystique Canada.

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport du directeur des travaux publics

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, un résumé de la liste des travaux en voirie exécutés durant le mois d'août 2020. Des commentaires positifs sont mentionnés concernant les travaux en voirie exécutés depuis les derniers mois.

300-2 Comité de voirie – Résumé et recommandations

300-3 Rallye Perce-Neige 2021 – Autorisation et collaboration

M.B. 2020-09-09-203

Considérant la demande écrite déposée par monsieur Éric Morin, président du Club Rallye Maniwaki, au nom des organisateurs du Rallye Perce-Neige Maniwaki 2021;

Considérant que les concurrents à ce Rallye emprunteront certaines voies de circulation dans la municipalité de Bouchette à des fins d'épreuves de classement;

Considérant que la demande consiste à permettre aux concurrents d'utiliser les voies de circulation concernées, soit la Montée Blue Sea, le chemin Carle et le chemin du Cimetière;

Considérant que le blocage des accès et la sécurité seront assurés par le groupe organisateur;

Considérant que le comité demande la collaboration de personnel de la municipalité afin d'informer individuellement les résidents concernés par la fermeture de ces voies de circulation;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de permettre aux organisateurs du Rallye Perce Neige Maniwaki 2021 d'utiliser lesdites voies de circulation lors du Rallye qui se déroulera les 5 et 6 février 2021, la journée du rallye étant le samedi 6 février 2021.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

La directrice générale fera le suivi en ce qui concerne la collaboration du personnel de la municipalité pour aviser les résidents concernés par la fermeture, tout comme l'an passé.

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

A- Collectes de septembre à décembre 2020

M.B. 2020-09-09-204

Considérant la résolution M.B. 2019-12-18-326 adoptée par les membres du conseil lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2019;

Considérant que cette résolution concernait la cueillette des matières résiduelles et des matières recyclables et ce, jusqu'au 31 août 2020;

Considérant que présentement la MRCVG n'a pas encore statué en ce qui concerne sa compétence sur les collectes des déchets, des matières recyclables et de la matière organique;

Considérant la demande de prix effectuée par le personnel administratif auprès de notre entrepreneur responsable de nos collectes présentement;

Considérant que les prix obtenus de l'entreprise Transport RLS, sont les mêmes que les prix depuis janvier 2020;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu de :

- 1- Prolonger le contrat pour la cueillette des matières résiduelles (collecte et transport) pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2020 avec l'entreprise « Transport R.L.S. » pour un montant de 14 420.00\$ plus taxes (16 579.40\$).
- 2- Prolonger le contrat pour la cueillette des matières recyclables (collecte et transport) pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2020 avec l'entreprise « Transport R.L.S. » pour un montant de 10 300.00\$ plus taxes (11 842.43\$).

La dépense reliée à ce contrat sera imputée mensuellement au poste « Cueillette des matières résiduelles » (02-451-10-446) et « Cueillette des matières recyclables » (02-452-10-446).

Adoptée à l'unanimité

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

A- Dérogation mineure – 2020-01 – 134 chemin Lafrenière

Sujet reporté à une prochaine séance extraordinaire.

B- Dérogation mineure – 2020-02 – 105 montée Gorman

M.B. 2020-09-09-205

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires du 105 montée Gorman;

Considérant que cette demande consiste à l'agrandissement du bâtiment principal sur cette propriété;

Considérant que la dérogation mineure provient du fait que cet agrandissement concerne un bâtiment dérogatoire, bâtiment qui ne respecte pas la marge riveraine;

Considérant qu'en vertu de la réglementation applicable, l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire ne peut excéder 50% de la superficie du bâtiment;

Considérant que les propriétaires demandent un agrandissement de 38.30m² et que l'agrandissement autorisé est de 27.83m²;

Considérant que l'agrandissement demandé respecte les autres dispositions, soit conformité au règlement de construction, respect de la superficie maximale de 5% de la superficie du terrain et respect les marges de recul;

Considérant que la propriété doit être munie d'une installation septique conforme à la Loi sur la qualité de l'environnement;

Considérant que cet agrandissement se situe à l'extérieur de la ZIS, zone d'intervention spéciale, décrétée par le gouvernement du Québec;

Considérant que la superficie d'occupation au sol sera inférieure à 5%;

Considérant que l'agrandissement demandé se situe à l'extérieur de la marge riveraine;

Considérant que le plan déposé en provenance d'un arpenteur géomètre démontre que l'agrandissement n'empiètera pas dans la marge avant;

Considérant que les propriétaires devront aussi déposer le certificat de conformité relatif à leur nouvelle installation septique et ce, avant l'émission du permis de construction de l'agrandissement;

En conséquence, sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'accorder une dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment principal (résidentiel), demande visant un agrandissement de 38.30m² pour la propriété ayant comme adresse civique le 105 montée Gorman, propriété située dans la zone V-110, cadastre 4 7439 701 et portant le matricule 83050-5221-70-5173. Le nouveau bâtiment aura donc une superficie de 93.96m², le tout en toute conformité au plan déposé par l'arpenteur géomètre.

Adoptée à l'unanimité

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'août 2020

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois d'août 2020 sont déposées.

600-3 Fonds régions et ruralité (FRR) 2020-2021

M.B. 2020-09-09-206

Considérant que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a confirmé que la municipalité recevra la somme de 29 364 \$ (80 %) dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 de la MRCVG, conditionnel à ce que la municipalité injecte 20 %, soit la somme de 7 341 \$ pour la réalisation de ses projets.

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu de soumettre une demande de soutien dans le cadre du FRR - Volet 2 de la MRCVG pour les projets suivants :

1. Projet # 1 : Aménagement d'un abri soleil (toile) et installation de bancs au parc des jeux d'eau au montant de 20 000 \$;
2. Projet # 2 : Aménagement d'un nouvel abri soleil (gazébo) à l'entrée sud de la municipalité au montant de 16 705 \$;

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale, Claudia Lacroix, à signer pour et au nom de la municipalité de Bouchette tous les documents relatifs concernant ce programme.

Adoptée à l'unanimité

600-4 Aménagements paysagers – Jardinières – Année 2021

M.B. 2020-09-09-207

Considérant la nécessité de procéder à la commande visant les jardinières municipales;

Considérant que la décision du choix du fournisseur doit se prendre à la mi-septembre;

Considérant la recommandation formulée par notre personne responsable de nos aménagements floraux;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de procéder à la réservation de 30 jardinières à la pépinière située à Gracefield, à un tarif de 48\$ la jardinière en fournissant notre panier, pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Corporation du parc régional du lac 31 milles

Note au procès-verbal

Le maire procède à la lecture de la correspondance qui lui est adressée et il mentionne aussi ses commentaires sur ce sujet. Il fait aussi mention que le tracé original ne peut pas se faire.

Des discussions suivent cette lecture de la lettre et un projet de résolution est lu.

À la fin de ces discussions, les membres conviennent de retravailler ce dossier lors d'un prochain atelier de travail.

Corporation du parc régional du lac 31 milles - Demande de rencontre

M.B. 2020-09-09-208

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu de demander une rencontre avec les représentants de la Corporation du parc régional du lac 31 milles afin de regarder le projet déposé dans le cadre du programme Fonds des Petites Collectivités et d'obtenir une mise à jour en général concernant la corporation.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
-----	-------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
------	----------------------

Séance tenue à huis clos.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
------	--------------------

M.B. 2020-09-09-209

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de lever la présente séance à 20 h 55.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière